ÖVP · PPE · AUTRICHE · CORRUPTION ET INFLUENCE

Ernst Strasser

Eurodéputé (2009-2011), ancien ministre autrichien de l'Intérieur — affaire « Cash for amendments » (2011)

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

En 2011, des journalistes du Sunday Times se faisant passer pour des lobbyistes lui ont proposé de l'argent pour déposer des amendements. Il a accepté et a démissionné en mars 2011. Condamné pour corruption à quatre ans de prison en janvier 2013, jugement annulé pour vice de procédure, puis à trois ans et demi lors du nouveau procès. La Cour suprême autrichienne a confirmé la culpabilité et ramené la peine à trois ans ferme.

Où en est la justice

> **Condamnation définitive à trois ans de prison ferme pour corruption. Il a été incarcéré en 2014.**

Source

COUR SUPRÊME D'AUTRICHE (OGH), 2014

https://www.profil.at/oesterreich/bestechungsaffaere-drei-jahre-haft-ernst-strasser-378176
https://wien.orf.at/v2/news/stories/2679167/
https://en.wikipedia.org/wiki/2011_cash_for_influence_scandal

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe